



10^e journées régionales de formation

des personnels des **SESSAD**
(SESSAD, SESSD, SSAD, SAFEP, SSEFIS, SAAAIS)

Les 19 et 20 novembre 2015

Au Palais des Arts de Vannes

LES SESSAD AU TEMPS DES METAMORPHOSES

Réinterroger nos spécificités pour mieux les valoriser

Les transformations en cours dans le secteur de la santé (sanitaire, social et médico-social) placent les SESSAD dans une situation originale. Souvent précurseurs des nouvelles modalités d'accompagnement, ils rencontrent aujourd'hui des attentes fortes du côté de l'offre de soin et de l'action sociale qui envisagent des évolutions d'organisations. Pour les SESSAD, services ambulatoires au plus près du parcours et des lieux de vie des enfants et des adolescents, ce modèle en construction, c'est une chance et c'est un risque.

C'est une chance, puisque les SESSAD peuvent se prévaloir de modalités d'intervention et d'une expérience des coopérations intersectorielles qui peuvent faire exemple pour ceux qui souhaitent faire évoluer leur pratique auprès des personnes : plus proches, intégrant l'ensemble des dimensions d'une situation de vie, « assembleurs », ils peuvent assurer une permanence de l'attention portée aux enfants et à leurs parents et favoriser la cohérence des interventions multiples. *

C'est aussi un risque, puisque les rapports de force qui s'installent lorsque des entités se rencontrent, peuvent se faire au détriment de la reconnaissance des savoir-faire des uns comme des autres. C'est aussi un risque pour les SESSAD eux-mêmes s'ils omettent de s'interroger sur l'évolution de leur positionnement, la transformation de leur organisation, l'évolution et l'ajustement de leurs compétences professionnelles.

L'importance de l'interconnaissance mutuelle est d'autant plus pressante à l'heure où les lois en préparation mettent en avant la nécessité de réorganiser l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale en pensant non plus en termes d'institutions et de places mais en termes de

réponses, de dispositifs et de parcours et insistent de ce fait sur l'articulation entre les acteurs présents sur un même territoire.

Néanmoins, quelle que soit la forme qu'ils prennent (présence aux réunions de synthèse, supports de communication, rencontres...), **les échanges avec les autres acteurs impliquent d'être en capacité d'expliquer** – clairement, simplement – **ce qu'apportent les SESSAD** et ce qui les différencie des autres structures.

A travers notamment des témoignages sur l'accompagnement multidimensionnel des situations, la mobilisation et l'articulation avec les partenaires, la place des familles, et les lieux d'intervention, nous veillerons à **mettre en évidence les apports particuliers de l'accompagnement en SESSAD tout en interrogeant les différences de pratiques** entre services.

L'objectif de ces 10^e journées régionales sera par conséquent **d'échanger collectivement sur l'identité et la spécificité des SESSAD**, à l'aune du contexte actuel et dans une optique de **valorisation des pratiques** en interne et à destination des autres acteurs.

* Ainsi, la recommandation de l'ANESM sur les SESSAD insiste sur la **nécessité d'une bonne coopération** entre ces services **avec les autres acteurs de leur environnement** à plusieurs titres :

- *comme l'ensemble des établissements et services médico-sociaux à l'heure actuelle, les SESSAD doivent mobiliser les ressources présentes dans l'environnement en fonction des besoins et projets des jeunes accompagnés ;*
- *par ailleurs, les SESSAD ont pour rôle de médiatiser les rapports entre les jeunes accompagnés et leur environnement ;*
- *plus encore, les SESSAD ont vocation à étayer, en fonction de leurs besoins et demandes, les autres acteurs intervenant auprès des jeunes qu'ils accompagnent ;*
- *enfin, la recommandation invite de façon plus générale les SESSAD à se positionner comme un lieu ressource sur leur territoire d'intervention.*



10^e journées régionales de formation des personnels des **SESSAD** (SESSAD, SESSD, SSAD, SAFEP, SSEFIS, SAAAIS)

Les 19 et 20 novembre 2015
Au Palais des Arts de Vannes

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Journées régionales organisées par le CREAI de Bretagne avec le concours de professionnels des SESSAD des départements de Bretagne et de l'association des SESSAD de Bretagne.

Tarifs des inscriptions pour les deux journées

(par personne, repas inclus)

● Plein tarif

- 1^{ère} et 2^e inscription 270 €
- A partir de la 3^e inscription : 225 €

● Tarif service contribuant volontaire au CREAI de Bretagne

- 1^{ère} et 2^e inscription 225 €
- A partir de la 3^e inscription : 180 €

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif pourront être traitées.

Le CREAI de Bretagne sollicite les OPCA pour que cette journée soit reconnue au titre de la formation professionnelle continue (Unifaf, Uniformation, Anfh).



2 B rue du Pâtis Tatelin – 35700 RENNES

Tél. 02 99 38 04 14 – Fax. 02 99 63 41 87

E-mail : accueil@creai-bretagne.org

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

Rétrospective des Journées SESSAD :

- SESSAD, SSESD, SAAAIS... Le développement des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (1993, Rennes)
- De nouveaux repères pour une pratique professionnelle (1993, Rennes)
- Les SESSAD : une nouvelle culture professionnelle (1996, Rennes)
- L'évaluation, un outil du social entre besoins de l'enfant et attentes institutionnelles. L'intégration, une construction sociale de l'accueil de l'enfant qui respecte ses besoins (2000, Rennes)
- La rencontre avec les familles (2002, Vannes)
- Journées Nationales SESSAD (2004, Saint Malo)
- Aux côtés et avec les familles, le rôle majeur du SESSAD dans l'accompagnement des enfants handicapés (2007, Rennes)
- Les SESSAD, du projet de vie au projet individualisé d'accompagnement. De nouvelles mixités professionnelles (2009, Rennes)
- Les SESSAD, un soutien au parcours de l'enfant (2011, Vannes)
- Des SESSAD aux réseaux : dénouer les fils et faire du lien (2013, Vannes)

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au

CREAI de Bretagne

Date limite d'inscription : **13 novembre 2015**

2 B, Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES

Tél. 02.99.38.04.14 – Fax. 02.99.63.41.87

N° d'enregistrement formation continue : 53.35.01613.35

Mèl : accueil@creai-bretagne.org

Etablissement.....

Adresse.....

Tél.....Fax.....

E-mail.....

(Merci de bien vouloir nous indiquer lisiblement l'adresse mail à laquelle seront adressées les confirmations d'inscription, conventions de formation, factures acquittées)

	Nom des participants	Prénom	Fonction	Plein tarif*	Tarif contribuant volontaire*
1				270 €.	225 €.
2				270 €	225 €.
3				225 €.	180 €.
4				225 €.	180 €.
5				225 €.	180 €.
6				225 €.	180 €.
* les 2 déjeuners sont inclus				Montant du règlement	

Tarif des inscriptions pour les 2 journées (frais de repas inclus)

● Plein tarif :
- 1ère inscription : 270 €. repas inclus
- à partir de la 2 ^e inscription : 225 € repas inclus

● Tarif services adhérents au CREAI de Bretagne :
- 1ère inscription : 225 € repas inclus
- à partir de la 2 ^e inscription : 180 € repas inclus

Le tarif contribuant volontaire s'adresse aux établissements et services à jour, en 2015, de leur contribution auprès du CREAI de Bretagne.

Attention : ce tarif ne s'applique pas aux établissements et services dont seule l'association est adhérente.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

REGLEMENT (à l'ordre du CREAI de Bretagne)

par chèque ci-joint par virement **DOMICILIATION BANCAIRE :** Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589 **CODE GUICHET :** 35 197 **N° de compte :** 01229392143 **CLE RIB :** 43

IBAN : FR 76 1558 9351 9701 2293 9214 343 **BIC :** CMBRFR2BARK

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| ● Souhaitez-vous une convention de formation ? | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ● Souhaitez-vous une facture acquittée ? | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ● Souhaitez-vous une attestation de présence ? | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Annulation : seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAI de Bretagne avant le **16 novembre 2015** entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 45 €. par participant (frais administratifs et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscriptions restera dû.

Date :

Signature du Directeur,
Cachet de l'établissement